

pendant à celle occupée par le siège du maître. Il est le plus souvent en bois (fig. 71), à cause de la légèreté relative de cette matière comparée au verre et à l'ardoise. Le pied (fig. 72) est en fonte.

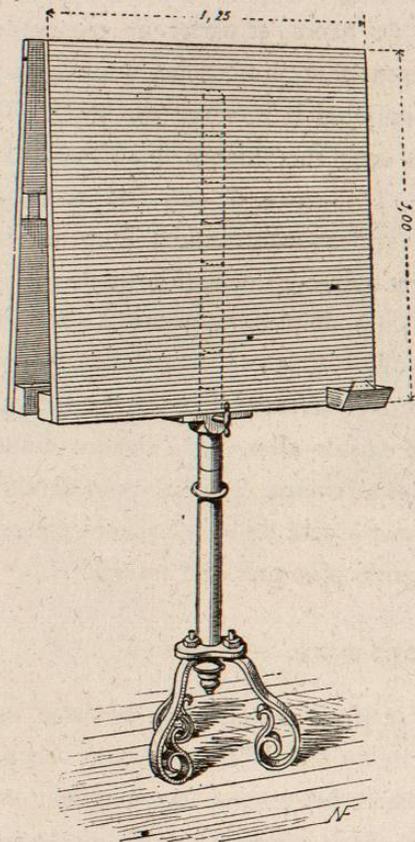


Fig. 71.

suitant la disposition des lieux, se place un meuble très-ingénieux, servant à rouler ou à dérouler les cartes géographiques nécessaires aux leçons (fig. 73).

Ces cartes, logées les unes au-dessus des autres, de façon à ne jamais être cachées l'une par l'autre, deviennent successivement apparentes, au moyen d'un mécanisme fort

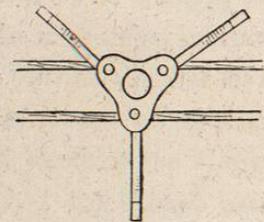


Fig. 72.

Le tableau est à deux faces et peut, à volonté, se tourner, se baisser ou se relever.

Le prix de ces appareils est de 45 francs.

ROULEAU A CARTES.

Au-dessus ou à côté du grand tableau noir,

simple qu'un bouton latéral met en mouvement. Ces rouleaux à cartes ont une importance en rapport avec celle

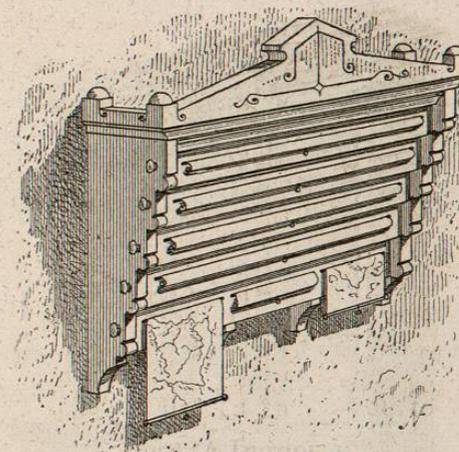


Fig. 73.

de la classe; ils sont en bois de toute essence, depuis le sapin verni jusqu'à l'acajou.

Leur prix moyen est de 250 francs.

BIBLIOTHÈQUE.

Dans toutes les classes est placé un petit corps de bibliothèque qu'il ne faut pas confondre avec celui destiné aux bibliothèques communales, car il ne sert pas au même but. Les bibliothèques dont il s'agit ici contiennent les livres nécessaires à la classe, ceux dans lesquels le maître fait une lecture; elles renferment aussi les dictionnaires d'un prix trop élevé pour que les élèves puissent les acquérir et dont l'usage est général, etc., et enfin, la réserve du petit matériel scolaire vendu aux élèves au fur et à mesure de leurs besoins.

La figure 74 montre la forme et les dispositions adoptées en général pour les meubles de ce genre.

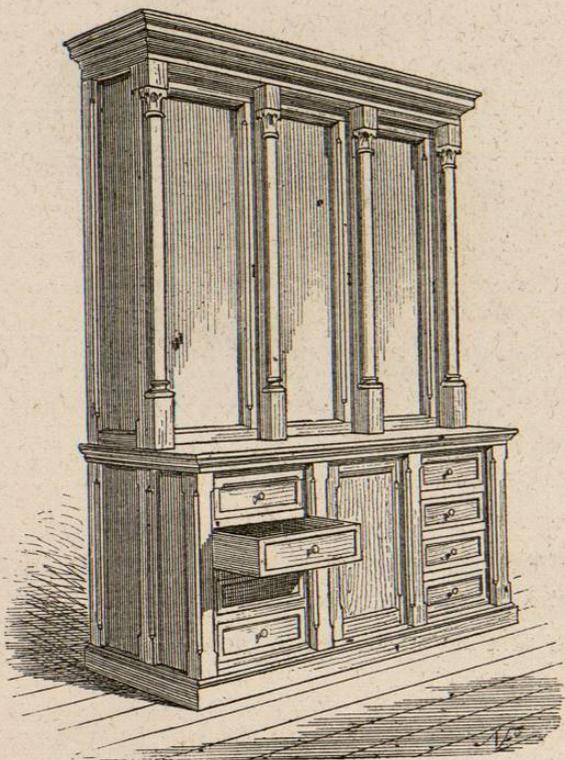


Fig. 74.

Ces bibliothèques en sapin verni coûtent en moyenne 250 francs.

VII

LOGEMENTS DES MAÎTRES

La question du logement des maîtres est une grave question très-controversée chez nous, et que les Belges ont résolue négativement. En principe, ils ne logent dans leurs écoles ni maîtres ni directeurs.

Il faut, toutefois, établir une distinction sur le parti pris à cet égard, suivant que les écoles sont des écoles urbaines ou des écoles rurales.

ÉCOLES URBAINES.

Dans les écoles urbaines, le concierge et un directeur sont seuls logés à l'école, encore la concession faite en faveur de ce dernier tend-elle à disparaître. Quand un groupe comprend une école de garçons et une école de filles, il ne contient néanmoins qu'un seul logement, celui du directeur. Ce directeur a la haute main sur les deux écoles. Dans les écoles gardiennes, dans les jardins d'enfants, dans bien des écoles de filles et de garçons même, on ne trouve d'autre logement que celui des gardiens. Quant aux maîtres, aux sous-directeurs et tous autres fonctionnaires, aucun n'est logé officiellement. Ils viennent le matin à l'heure de la